



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT N° 20.46

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020 DU BUDGET DÉPARTEMENTAL

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET
FINANCIÈRES

Direction : Finances

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020 DU BUDGET DÉPARTEMENTAL

RAPPORT N° 20.46

Mes chers Collègues,

Le projet de budget supplémentaire s'inscrit cette année dans un contexte particulier de réponse à la pandémie de la COVID-19 qui a durement frappé notre territoire.

En outre, comme chaque année, le budget supplémentaire remplit également un double rôle, à savoir être, d'une part, un budget de report, permettant d'intégrer les résultats et restes à réaliser de l'exercice antérieur, d'autre part, un budget d'ajustement, qui permet de corriger en cours d'année les prévisions du budget primitif.

Le tableau synthétique ci-dessous, présenté dans le rapport relatif à l'adoption du compte administratif pour 2019, examiné au cours de cette même séance, retrace les résultats de l'exercice 2019 avant prise en compte des restes à réaliser :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	1 960 922 953,11	Dépenses	712 935 222,37
Recettes	2 455 397 437,67	Déficit antérieur	299 210 053,92
Excédent antérieur	563 385 651,88	Recettes	633 196 656,46
TOTAL	1 057 860 136,44	TOTAL	-378 948 619,83

Le projet de compte administratif pour 2019 propose d'affecter le solde de la section de fonctionnement (1 057 860 136,44€) de la manière suivante :

- 380 733 977,44 € à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement dont 378 948 619,83 € au titre du déficit et 1 785 357,61 € au titre de la charge des reports ;
- 677 126 159,00 € correspondant au solde affecté en excédent de fonctionnement, dont 13 087 714,87 € affectés au financement des restes à réaliser de la section de fonctionnement.

Le résultat libre de toute affectation, soit 664 M€, constitue une recette permettant le financement des ajustements budgétaires et des mesures nouvelles liées à la crise sanitaire.

Ce rapport soumet donc à votre approbation les principales mesures déployées pour répondre à la pandémie (I), les demandes d'ajustements de crédits en dépenses et recettes (II), ainsi que la proposition d'équilibre du budget en découlant (III).

I. LES PRINCIPALES MESURES ET IMPACTS DE LA CRISE SUR NOS EQUILIBRES FINANCIERS

Dans ce contexte de pandémie et de crise économique consécutive à cette crise sanitaire, il a été nécessaire d'engager des mesures permettant de répondre aux conséquences pour le territoire, ses acteurs socio-économiques et ses habitants.

Par ailleurs, ce contexte exceptionnel requiert également une mise à jour de notre prospective financière, notamment en termes de recettes (droits de mutation, CVAE), afin d'identifier l'évolution de nos marges de manœuvre pour l'avenir.

A. Des recettes fortement impactées à la baisse

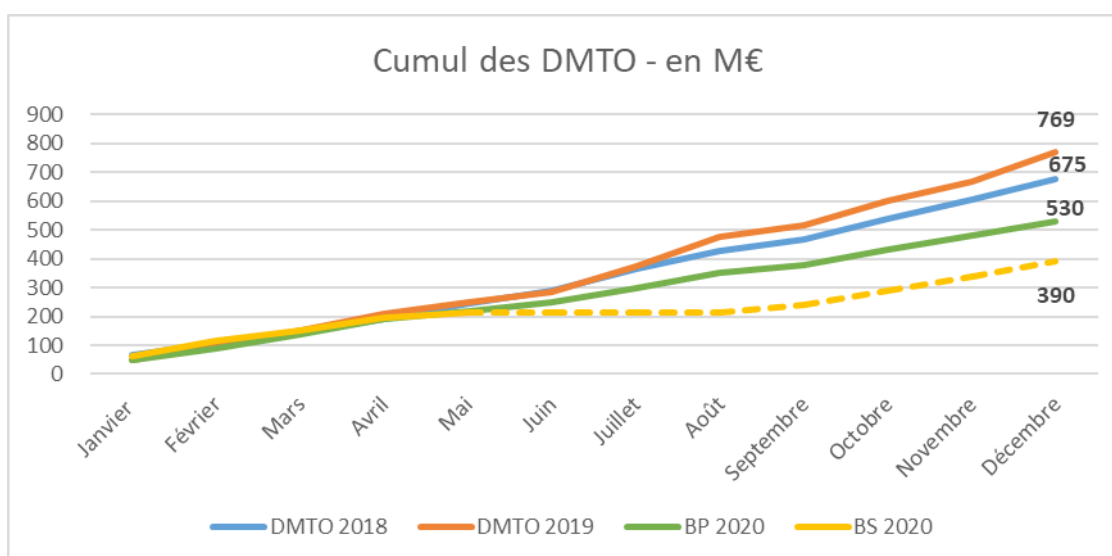
Deux recettes font l'objet d'une révision à la baisse par rapport aux prévisions inscrites au budget primitif : d'une part, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), dans un contexte d'arrêt de l'activité immobilière pendant au moins deux mois et de l'incertitude sur sa reprise, d'autre part, la cession de l'ancien Hôtel du Département.

- Les impacts sur les DMTO

Le BP 2020 prévoyait un produit de DMTO de 530 M€. L'absence de transaction sur le marché immobilier pendant les 2 mois de confinement amène le Département à réviser sensiblement ce chiffrage pour 2020.

Au regard de la chute observée depuis le mois de mars des encaissements de DMTO (-35%, soit - 30 M€, sur la période des 55 jours de confinement par rapport à l'an passé), il est proposé d'abaisser le montant des recettes DMTO à **390 M€** pour 2020 (-140 M€ par rapport à la prévision BP).

Le ralentissement des transactions immobilières devrait se poursuivre au moins jusqu'en août, et un risque de chute des prix du marché immobilier ne doit pas être exclu. En effet, les perspectives de déflation sont susceptibles d'engendrer des postures attentistes de la part des acheteurs, qui par ailleurs ne pourront bénéficier de conditions de financement aussi favorables que celles proposées avant la crise.



- Un important aléa pour la cession de l'ancien Hôtel du Département

La cession de l'ancien Hôtel du Département, situé 2-16 boulevard Soufflot à Nanterre, a été approuvée par une délibération de la Commission permanente réunie le 8 juillet 2019.

Cette délibération a fait l'objet d'un recours contentieux par la Société PRD Office, qui était membre de l'un des groupements non retenus pour participer au dernier tour de la consultation. Ce recours, déposé devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, est pourtant fragile, puisqu'il a pour objet de faire prendre en considération une offre qui, d'une part, a été remise hors délai, d'autre part, n'a pas été confirmée, à l'inverse de celles

remises par les deux finalistes de la consultation invités à participer à une période de « due diligence ».

Cela étant, pour le lauréat de la consultation, à savoir la Société Novaxia, ce recours est une condition suspensive à la signature de l'acte authentique d'acquisition.

Aussi, compte tenu du calendrier du contentieux, du contexte économique résultant de la crise sanitaire et des derniers échanges avec la Société Novaxia, l'inscription de la recette au titre de 2020 est soumise à un aléa trop élevé pour être maintenue. Au regard de l'évolution de ce dossier contentieux, la recette pourra, le cas échéant, être réinscrite lors d'un prochain exercice budgétaire, si Novaxia maintient à terme son intention d'acquérir l'ancien Hôtel du Département.

B. De nouvelles dépenses en soutien au territoire

Le plan de soutien du Département nécessite des crédits supplémentaires à hauteur de **77 M€**, principalement en section de fonctionnement, afin de financer les mesures portant sur les 4 grands objectifs suivants :

- la solidarité au cœur de l'action départementale **(+37,3 M€)** ;
- le soutien aux entreprises **(+12,0 M€)** ;
- le soutien aux communes **(+16,5 M€)** ;
- des actions en faveur de la lutte contre la fracture numérique et le décrochage scolaire **(+0,9 M€)**.

Des crédits seront aussi nécessaires pour assurer la protection des agents du Département (commande de masques, solution hydro-alcoolique...) et valoriser l'investissement des plus exposés durant cette crise (prime exceptionnelle en faveur des agents).

Une partie des mesures communiquées ont déjà pu être financées par des redéploiements de crédits, notamment suite à l'annulation d'événements pendant la période de confinement. Ainsi, l'acquisition de **2 000 portables pour les collégiens, pour un montant de 986 k€** a pu être financée par redéploiement de crédits sur le BP 2020.

En outre, à la date de rédaction du présent rapport, il avait également été procédé à la **mobilisation des dépenses imprévues votées au BP 2020 pour un total de 2,6 M€**.

D'autres impacts de la crise ne produiront pleinement leurs effets que sur l'exercice budgétaire 2021, comme les surcoûts liés à la reprise des chantiers, dont les effets sur l'exercice 2020 seront a priori compensés par les retards d'exécution, entraînant un décalage des échéanciers des crédits de paiement. Il en ira de même des surcoûts dans les établissements sociaux et médico-sociaux, qui entraîneront indubitablement un renchérissement des prix de journée pour 2021.

Aussi, les demandes en crédits supplémentaires pour le présent en BS ne recouvrent-ils pas totalement l'ensemble des mesures annoncées et impacts liés à la crise sanitaire. Le tableau ci-dessous détaille les mesures financées au travers de ce projet de budget supplémentaire :

Mesures exceptionnelles (en k€)	Demandes BS
La solidarité au cœur de l'action départementale	
Dispositif exceptionnel d'allocations forfaitaires	18 000
Prévision d'impact de la crise sanitaire sur la dépense de RSA	10 000
Commandes de masques pour les habitants	6 073
Prise en charge auprès des ESMS de la participation des usagers rentrés chez eux ou un tiers pendant la crise	1 517
Aides exceptionnelles retour d'hospitalisation des personnes âgées	600
Dépenses supplémentaires en faveur des assistantes familiales (dont prime exceptionnelle)	581
Achat de tests de dépistage pour les établissements de l'ASE et PH	540
<i>Sous-total</i>	37 311
Le Département des Hauts-de-Seine en soutien aux communes	
Aides exceptionnelles aux Communes	16 467
<i>Sous-total</i>	16 467
Le Département des Hauts-de-Seine en soutien aux entreprises	
Fonds départemental d'aide à l'économie locale	10 000
Contribution au fonds de solidarité aux entreprises Etat/Région	2 000
<i>Sous-total</i>	12 000
Des actions en faveur de la lutte contre la fracture numérique et le décrochage scolaire	
Mesures en faveur des faveurs de collégiens (report du crédit PASS+)	500
Achats de tablettes pour les EHPAD et les enfants de l'ASE	411
<i>Sous-total</i>	911
Autres mesures	
Commandes de masques, équipements et autres fournitures de protection, notamment pour les personnels départementaux	8 926
Mesures en faveur du personnel départemental	1 381
<i>Sous-total</i>	10 307
TOTAL mesures COVID19 inscrites au BS 2020	76 996

Ce plan comporte **trois mesures principales de soutien au territoire départemental, via :**

- une aide aux communes pour 16,5 M€,
- la dotation d'un fonds départemental d'aide à l'économie locale pour 10 M€, complétée par une contribution au fonds de solidarité aux entreprises Etat/Région pour 2 M€,
- un dispositif exceptionnel d'allocations forfaitaires pour 18 M€.

Focus sur le dispositif d'allocations forfaitaires aux Hauts-séquanais 18 M€

18 M€ seront consacrés pour apporter une aide immédiate à tous les bénéficiaires de la prime d'activité résidant dans les communes des Hauts-de-Seine, afin de les aider à payer leurs charges. Le montant sera forfaitaire et versé en une seule fois : 150 € pour une personne seule, 250 € pour un couple sans enfant et 400 € pour un couple ou une personne isolée avec enfant.

Focus sur le soutien aux entreprises des Hauts-de-Seine 12 M€

Le Département compte s'appuyer sur ses partenariats privilégiés noués avec les chambres consulaires (la CCI 92 et la CMA 92) et la région, pour apporter un soutien significatif de 12 M€ aux entreprises des Hauts-de-Seine durement touchées par la crise.

Cette intervention départementale contribuant au plan de relance de l'économie alto-séquanaise se traduit par la mise en place :

- d'un **dispositif de subventions à hauteur de 10 M€**, ciblant en priorité les entreprises en situation de péril immédiat causé par des dépenses exceptionnelles ou l'arrêt de leur activité. Ces entreprises, de moins de 20 salariés, se verront soutenues par une aide allant de 2 000 € à 10 000 €. L'instruction des dossiers ainsi que le versement des subventions seront assurés par les chambres de commerce et d'industrie, d'une part, des métiers, d'autre part, après accord du Département ;
- d'une **contribution à hauteur de 2 M€ au titre du fonds de solidarité national** piloté par la Région Ile-de-France, ciblant plus particulièrement les très petites entreprises (TPE), micro-entrepreneurs, professionnels libéraux et associations.

Focus sur les aides exceptionnelles versées aux communes 16,5 M€

16,5 M€ sont prévus pour aider les communes à financer leurs dépenses exceptionnelles et à faire face aux conséquences financières de la crise sanitaire. Afin d'assurer une stricte égalité territoriale, **l'aide a été établie sur la base de 10€ par habitant.**

Par ailleurs, les subventions accordées aux communes en faveur des crèches seront maintenues en intégralité, y compris les montants correspondant aux périodes de fermeture.

II. LES AJUSTEMENTS DE CREDITS EN DEPENSES ET RECETTES

A. Les ajustements de crédits en dépenses

Hors reprise des résultats et dépenses imprévues, les dépenses nouvelles proposées au budget supplémentaire 2020 se résument ainsi :

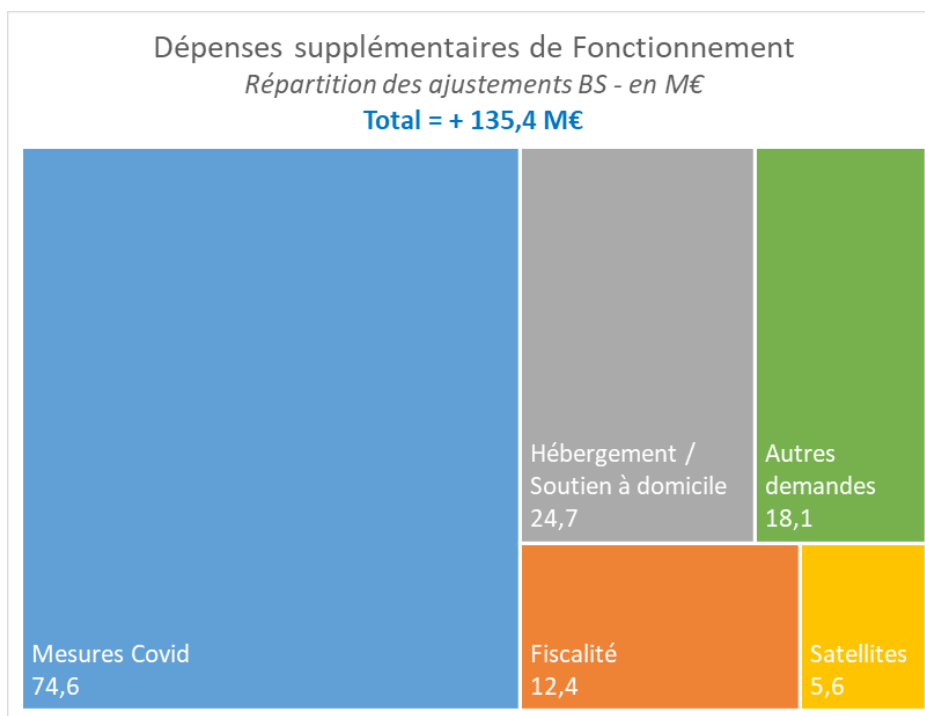
- en section de fonctionnement : + 135 M€, soit + 8,8% par rapport au BP de (1 519 M€¹), pour un total de (1 654 M€) ;
- en section d'investissement : + 38 M€, soit + 8,3% par rapport au BP de (459 M€), pour un total de (497 M€).

¹ Hors dette et FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources)

Les restes à réaliser proposés au vote correspondent aux crédits de paiement² nécessaires aux engagements non soldés au cours de l'exercice 2019. Ces crédits s'élèvent à 13,1 M€ en fonctionnement contre 13,5 M€ à l'issue de l'exercice 2018. En investissement, les restes à réaliser sont de 1,8 M€ contre 0,9 M€ à fin 2018.

- **En section de fonctionnement**

La proposition d'ajustement de **135 M€ de crédits supplémentaires** est fortement impactée par les mesures liées à la Covid-19, ainsi que par des ajustements sur les dépenses d'hébergement du Pôle Solidarités (ASE, Personnes âgées, Personnes handicapées) :



- **+12,4 M€** de dépenses liées à des reversements de fiscalité, dont 9,9 M€ correspondent notamment au réajustement de la péréquation des DMTO suite aux recettes perçues en 2019. La contribution du Département au nouveau fonds globalisé est ainsi calculée sur la base des produits effectivement perçus à fin 2019. 2,5 M€ sont consacrés au remboursement de taxes départementales de publicité foncière :
 - SCI 221 Jean Jaurès : 1,6 M€. La SCI s'est engagée à effectuer des travaux conduisant à la production d'un immeuble neuf et ce dans le délai de 4 années et à en justifier dans le mois de l'achèvement – exonération des DMTO dans ce cas ;
 - OPH Levallois-Habitat : 0,3 M€ (transfert de biens entre organismes d'habitation à loyer modéré – exonération des DMTO) ;
 - SA Argan : 0,4 M€. La société s'est engagée à effectuer dans l'immeuble acquis des travaux concourant à la production d'un immeuble neuf – exonération des DMTO.

² C'est-à-dire hors autorisation de programme (AP) en investissement et autorisation d'engagement (AE) en fonctionnement.

- **+ 24,7 M€** concernent les dépenses d'hébergement et de soutien à domicile du Pôle Solidarités :
 - +6,7 M€ sur les hébergements de l'ASE afin d'ajuster les crédits au plus proche des réalisations constatées depuis le début de l'année (centres maternels, MECS, placement familial) mais aussi lié à la mise en place d'une tarification sous forme de dotation globale générant une sur-réalisation transitoire des dépenses en 2020 ;
 - +8,4 M€ afin de rattraper le retard de traitement des factures d'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées. L'accompagnement des établissements rencontrant des difficultés à déposer leurs factures sur Chorus Pro a été renforcé et des agents ont été mobilisés en renfort pour réduire le délai d'instruction des dossiers ;
 - +3,6 M€ pour l'accueil de jour en établissement des personnes handicapées. Une tarification sous forme de dotation globale a été mise en place en début d'année générant une sur-réalisation transitoire des dépenses en 2020 ;
 - + 3 M€ au titre de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA) compte tenu de la fluidification du circuit d'instruction amenant une plus forte réalisation des dépenses ;
 - +1,7 M€ pour la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et l'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP). L'évolution très dynamique du nombre de bénéficiaires de la PCH couplé à un déclin ralenti des bénéficiaires de l'ACTP justifient l'inscription de crédits supplémentaires ;
 - +1,3 M€ pour les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) correspondant à la régularisation d'acomptes 2019.

- **+5,6 M€** au titre de versement de contributions à des organismes financés par le Département :
 - un montant de 4,5 M€ à titre d'abondement complémentaire pour la participation du Département au fonctionnement de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) ;
 - +1,1 M€ pour Seine et Yvelines Numérique, principalement à destination des collégiens dans le cadre de la continuité pédagogique lors du confinement dont (+0,8 M€) pour l'infogérance de l'environnement numérique des collèges et (+0,2 M€) pour le développement d'un module d'évaluation de l'environnement numérique de travail.

- **+18,1 M€** au titre des demandes des directions :
 - +5 M€ au titre du RSA : il s'agit des projections avant la crise, une enveloppe supplémentaire de (+10 M€) a été inscrite dans les mesures Covid, ce qui porte à (+15 M€) le total des demandes pour le RSA soit 11% du total des demandes BS supplémentaires en fonctionnement hors dépenses imprévues ;
 - +2,5 M€ pour l'ASE hors hébergement (rémunération des assistantes familiales et frais annexes) ;
 - +2,1 M€ pour les systèmes d'informations au titre de l'environnement numérique des collèges ;
 - +1,8 M€ pour la culture, dont 1,2 M€ liés à la signature de l'avenant 4 au contrat de partenariat de la Seine Musicale (régularisation d'abonnements et fluide, évènements supplémentaires) ;

- +1,6 M€ pour du gardiennage supplémentaire lors de la période de confinement ;
- +1,5 M€ pour le Parcours Petite Enfance au titre de la régularisation d'acomptes 2019 versés à des centres conventionnés de PMI et à des crèches en cours de municipalisation ;
- +1,2 M€ pour les bâtiments hors scolaires (fluides et maintenance au PULV).

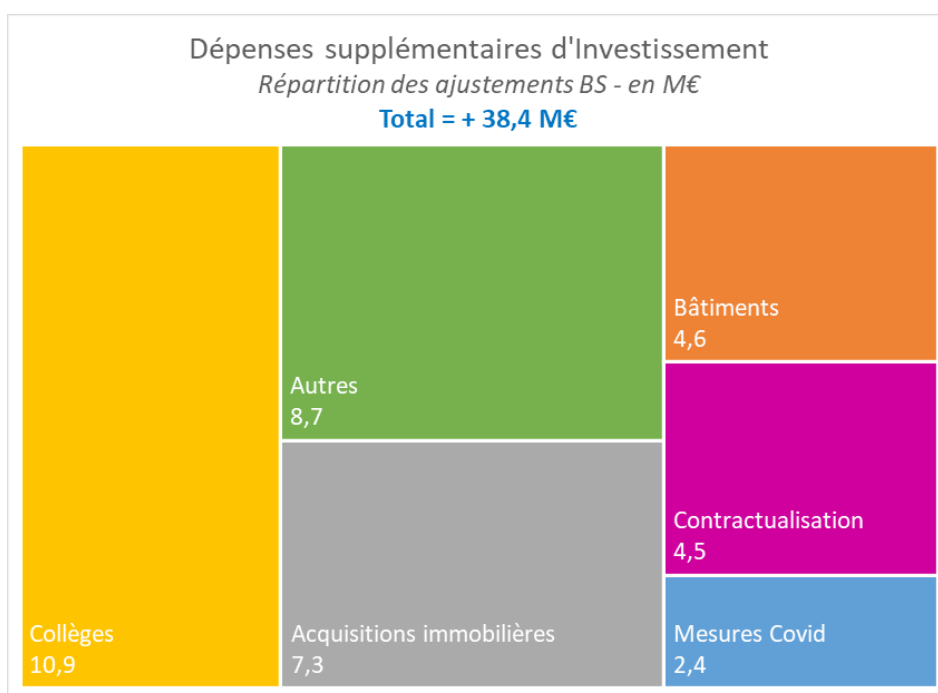
En matière d'autorisation d'engagement (AE), une attention particulière est portée à l'adéquation entre le besoin métier et la dépense projetée, conduisant aux principaux ajustements, qui suivent :

- + 6,5 M€ au titre de la subvention versée à Seine Yvelines Numérique ;
- - 2,8 M€ au titre de la contractualisation avec les communes (-1,3 M€ pour la deuxième génération et -1,5 M€ pour la troisième génération), cette diminution étant plus que compensée par une part plus importante affectée en investissement (cf. variations des autorisations de programme).

Au total, les AE sont abondées à hauteur de 4,6 M€.

• En section d'investissement

En 2020, le Département poursuit son programme d'investissement volontariste. Les principales demandes de crédits de paiement supplémentaires, qui s'établissent à **38 M€** sont les suivantes :



- + 2,4 M€ pour les mesures liées à la Covid-19 comprenant la contribution départementale au fonds de solidarité aux entreprises État/Région et l'achat de tablettes destinées aux enfants de l'ASE et aux résidents des EHPAD ;
- + 4,6 M€ pour les bâtiments hors scolaire ;
- + 7,3 M€ d'acquisitions immobilières, principalement pour les pôles sociaux ;

- **+ 10,9 M€** pour les collèges, dont 6,8 M€ pour le Collège Anne Frank à Antony et 1,7 M€ pour le Collège La Fontaine du Roy à Ville-d'Avray ;
- **+ 4,5 M€** pour les contrats de 2ème et de 3ème générations ;
- **+ 8,7 M€** pour d'autres projets tels que :
 - + 2,2 M€ pour l'acquisition de terrains pour la promenade des Vallons de Bièvre ;
 - + 1,8 M€ pour l'achat de véhicules.

Des crédits ont été redéployés en interne pour financer certains projets, en lien direct avec la crise sanitaire, notamment la création de pistes cyclables supplémentaires (0,6 M€) et les dépenses informatiques pour accompagner l'administration dans sa mutation vers le télétravail (1,3 M€).

Les principaux ajustements d'autorisations de programme (AP) sont :

- + 10 M€ pour les travaux de réaménagement du PULV ;
- + 9,4 M€ pour l'achèvement des travaux du musée Albert Kahn ;
- + 9,1 M€ pour les subventions d'investissement versées dans le cadre de la contractualisation avec les communes ;
- + 4,0 M€ pour les travaux du collège La Fontaine du Roy à Ville-d'Avray ;
- - 35,0 M€ pour l'opération des Groues à Nanterre qui ne sera pas réalisée.

De nouvelles AP sont également prévues au budget supplémentaire. Elles concernent principalement la RD 182 A à Vaucresson (3,7 M€), la RD 987 à Clamart (2,5 M€), le projet d'aménagement des archives interdépartementales à Montigny-le-Bretonneux (2,5 M€) et les travaux au sein de l'école européenne de Courbevoie (2,5 M€).

Au total, les AP sont abondées à hauteur de 17,2 M€.

B. Les ajustements de crédits en recettes

Les deux principales variations ont été présentées supra et concernent les DMTO et le report de la cession de l'ancien Hôtel du Département.

- **En section de fonctionnement**

Les recettes en fonctionnement sont réduites de **120 M€**, dont 140 M€ pour les seuls DMTO.

L'inscription complémentaire de 21 M€ de recettes de fonctionnement s'explique par :

- + 18,8 M€ correspondant à l'augmentation des recettes relatives à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), notifiée par la direction départementale des finances publiques (DDFiP) ;
- + 1,2 M€ correspondant à l'ajustement de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

- **En section d'investissement**

Les recettes d'investissement diminuent de **109 M€** dont 101 M€ ayant trait au report en 2021 de la cession de l'ancien Hôtel du Département.

Une réduction de 10 M€ des subventions est anticipée sur le T1 Asnières-Colombes, du fait des retards du chantier.

Ainsi, avant la reprise du résultat 2019, le budget supplémentaire 2020, toutes sections confondues, affiche un besoin de financement de 513,2 M€.

C. Des ajustements en dépenses imprévues

L'Ordonnance du 25 mars 2020 relative « aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités locales » offre de la souplesse aux collectivités, et notamment revoit à la hausse, pour 2020, le plafond des dépenses imprévues porté à 15% des dépenses réelles prévisionnelles de chaque section (contre 7,5% en application du droit commun).

Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, les dépenses imprévues constituent un outil d'une grande flexibilité pour l'administration afin de répondre rapidement à des dépenses urgentes, qui ne peuvent être anticipées. Pour autant, si le caractère d'urgence n'est pas avéré, le recours à une décision modificative sera évidemment privilégié.

Conformément à l'article L. 2322-2 du code général des collectivités territoriales, un rendu compte de l'utilisation des crédits de dépenses imprévues sera systématiquement soumis au Conseil départemental lors de sa séance la plus proche.

Au regard des nouveaux taux, le Département pourrait en théorie porter en 2020 ses dépenses imprévues jusqu'à 282 M€ en section de fonctionnement et 79 M€ en section d'investissement.

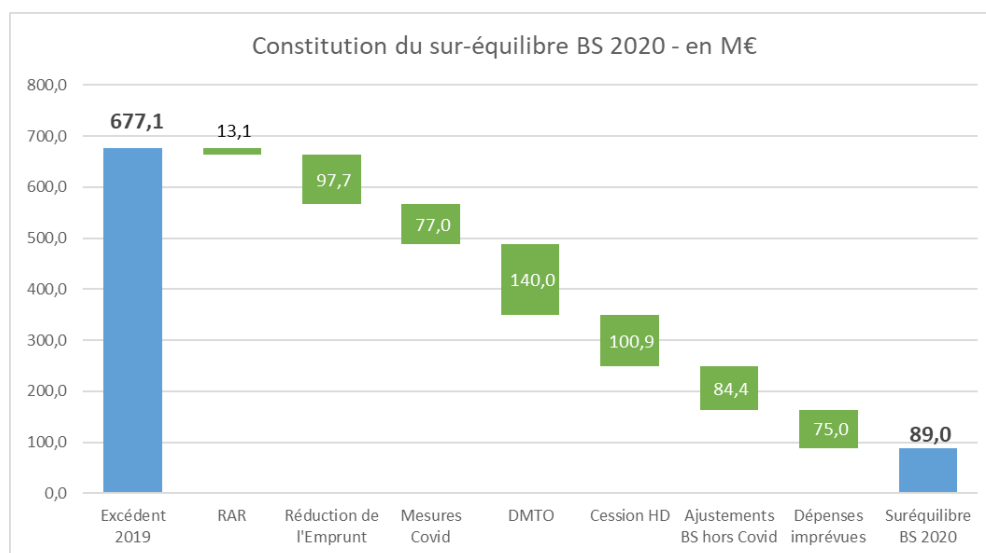
Ces montants théoriques sont très excessifs, mais le contexte de la Covid-19 nécessite indubitablement que le Département dispose des moyens de faire face à tout besoin nouveau qui n'aurait pas encore été identifié. L'ampleur des conséquences de la crise sanitaire n'est sans doute pas encore totalement cernée. Il est donc proposé d'inscrire en dépenses imprévues 35 M€ supplémentaires en fonctionnement et 40 M€ en investissement.

III. L'ÉQUILIBRE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

Je vous propose d'approuver le budget supplémentaire, en dépenses et en recettes, à **473,4 M€ pour la section d'investissement**.

En investissement, du fait de la reprise du solde déficitaire 2019 de la section d'investissement pour 379 M€, de l'inscription des reports pour 1,8 M€ et des inscriptions au titre des mouvements d'ordre, le budget supplémentaire permet, après prise en compte du virement de la section de fonctionnement, d'annuler l'autorisation d'emprunt prévue au BP 2020.

En fonctionnement, la reprise du résultat de l'exercice 2019 conduit à **un suréquilibre de 89 M€** de la section, autorisé par les dispositions de l'article L.1612-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Ce suréquilibre constituera, en cette période de crise sanitaire et probablement à terme économique, un levier d'action précieux pour garantir la pérennité des interventions départementales, alors que l'exercice 2021 pourrait s'avérer en réalité le plus périlleux du point de vue des finances départementales, au regard notamment de l'évolution de la fiscalité économique et de l'accroissement des dépenses sociales liées à la conjoncture (notamment le RSA).

SYNTHÈSE	SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles*	135 419 596,01	-119 548 401,00	38 391 357,44	-108 988 054,00
Dépenses imprévues	35 000 000,00		40 000 000,00	
Reprise du résultat	0,00	677 126 159,00	378 948 619,83	380 733 977,44
Opérations d'ordre	297 956 373,37	12 851 400,00	14 317 270,00	299 422 243,37
<i>Dont Virement</i>	285 504 973,37			285 504 973,37
Emprunt				-97 725 561,93
RAR	13 087 714,87	0,00	1 785 357,61	0,00
Crédits ouverts	2 161 709 649,13	2 161 709 649,13	731 171 364,85	731 171 364,85
BS	481 463 684,25	570 429 158,00	473 442 604,88	473 442 604,88
Total	2 643 173 333,38	2 732 138 807,13	1 204 613 969,73	1 204 613 969,73

Aussi, je vous propose d'approuver le budget supplémentaire pour la section de fonctionnement arrêté aux montants ci-dessous :

- Dépenses de fonctionnement : + 481 M€,
- Recettes de fonctionnement : + 570 M€.

Tels sont, dans leurs grandes lignes, le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2020 et les nouvelles inscriptions d'autorisations de programme et d'engagement recensées dans les états spécifiques que je sou mets à l'Assemblée départementale.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

Signé

Georges Siffredi